



## **Rapport de la conférence du Dr Chebib Diab pour les retraités dans les pays arabes**

Les retraités constituent aujourd'hui 20% de la population mondiale et 30% de l'électorat. Ces pourcentages varient en fonction de la situation économique de chaque pays, suivant le niveau des services de santé, celui de la politique de santé et des lois régissant le statut des retraités. Les pays développés dans le domaine des services médicaux et hospitaliers supposent que la vie du retraité sera prolongée, mais cela dépend de ce que l'État fournit aux retraités en termes de services de santé au niveau médical et d'hospitalisation, en plus des autres prestations de service.

D'autre part, la vie des retraités est affectée par les lois régissant la retraite. Il y a des pays dont les constitutions sont respectées, qui comportent des lois réglementant la vie des retraités, et des pays qui n'ont pas de système de retraite, comme s'il s'agissait encore de reliques du Moyen Âge.

Quant aux pays qui réglementent les conditions des parties contractantes, ils diffèrent également par le niveau des cotisations qui prennent en charge la vie du retraité.

Dans les systèmes capitalistes, les systèmes de retraite diffèrent selon la richesse, la pauvreté de l'État, mais aussi selon la stabilité ou la fluctuation de sa situation économique, ainsi que sa classification entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Cependant, ce qui est commun au XXI<sup>e</sup> siècle, c'est la crise générale et mouvante qui se répand tant dans les pays capitalistes développés que chez les pays encore dépendants, et elle porte son empreinte chez les retraités considérés comme le maillon le plus faible du processus de production après avoir passé la fleur de leur vie au service de leur pays ou dans ceux où ils ont travaillé. Le ton du complot s'est élevé contre la vie des retraités, des pensionnés et des personnes âgées en général avec la crise mondiale qui a frappé la planète à la suite de l'épidémie de Corona, et des voix se sont élevées pour se débarrasser de ce groupe d'âge car il "considère comme un fardeau pour les économies des

pays", si bien que certains théoriciens néolibéraux répètent dans leurs conseils que les retraités vivent trop longtemps. Ce qui conduit ces théoriciens à chercher des moyens de s'en débarrasser, alors ils n'hésitent pas à produire des virus et des épidémies qui détruisent les humains sans pitié, et peut-être l'épidémie dû au Corona et ses sœurs en est un moyen. Certains pays cherchent à alléger le poids de la retraite en reculant de quelques années l'âge de celle-ci, l'exemple le plus frappant en est la législation que la France est en train de mettre en place, qu'elle appelle "la réforme du système des retraites", qui oblige les salariés et les ouvriers à travailler de 62 ans à 64 ans.

Il faut souligner la discrimination qui se produit dans les systèmes de retraite entre les femmes et les hommes, où les femmes sont traitées de façon inférieure tant en termes de salaires que de taux de retraite, même si les femmes ont prouvé à notre époque qu'elles étaient capables d'exercer n'importe quelle profession, malgré leur supériorité dans un certain nombre de professions, notamment dans le domaine de l'éducation. Quant aux pays à orientation socialiste, ils essaient de protéger les retraités en introduisant et en développant des systèmes de retraite, mais ils échouent parfois en raison de leurs conditions économiques.

D'autre part, les grands pays à système capitaliste tentent de détourner leur crise aux dépens des autres pays, comme les États-Unis d'Amérique l'ont fait après 2008 en imposant des « sœurs » à certains pays arabes, comme le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis à l'époque de « Barack Obama », et comme ce que le président américain « Donald Trump » a imposé à l'Arabie saoudite en échange d'une prétendue protection contre la menace iranienne. Les observateurs notent que les politiques adoptées dans la plupart des pays capitalistes qui souffrent de difficultés économiques tentent de résoudre leurs crises au détriment des retraités, sous la pression qu'ils reçoivent de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Cela vaut pour la Grèce, l'Espagne, l'Italie et d'autres pays de l'Union européenne, en particulier les pays qui ont quitté le camp socialiste au cours des dix dernières années du XXe siècle. Les retraités dans le monde proposent des formes de lutte, comme celles des dernières manifestations qui se passent en France depuis des mois en termes de manifestations de retraités et de fonctionnaires exposés à des préjudices du fait des amendements proposés dans ce qu'on a appelé « réformer le système de retraite ». De plus, les retraités en Espagne ont pu obtenir une augmentation de 8,5 %, tandis que ceux en service ont obtenu une augmentation de 3,5 %. Cela signifie que les retraités sont capables d'accomplir des réalisations et des gains lorsqu'ils savent choisir leurs slogans, les formuler, s'organiser et choisir le moment approprié pour les présenter, et la forme de lutte appropriée pour eux.

Les proportions de retraités dans les pays arabes ne diffèrent pas par rapport au nombre de la population, bien qu'elles diffèrent d'un pays à l'autre, mais leur pourcentage par rapport au nombre d'électeurs peut être inférieur au pourcentage global en raison des différents systèmes politiques, et ce que leurs lois notent concernant la participation des personnes âgées aux élections, ou l'absence d'élections en premier lieu pour certains pays arabes, ou la discrimination des droits politiques entre les sexes, car certains pays empêchent les femmes de participer au processus électoral, ce qui occulte près de 30% des femmes des élections, soit plus de 15% du nombre d'électeurs. De manière générale, les retraités des pays arabes diffèrent dans leurs droits d'un pays à l'autre, selon son système politique ou son niveau économique et ses traditions de lutte.

Il semble que la plupart des pays arabes n'observent aucune loi sur les retraites dans le secteur privé, ce qui prive un large groupe social de protection juridique, et les expose à l'extorsion politique en échange de certains services médicaux dont les retraités ont besoin, tels que les médicaments pour les maladies chroniques, les maladies incurables et les services hospitaliers. Ce qui est commun aux systèmes de retraite arabes, c'est qu'ils prévoient deux ou plusieurs systèmes de retraite, à condition qu'il existe un système spécial pour la retraite militaire, dont les détails diffèrent d'un pays à l'autre. Un autre phénomène est un système d'indemnisation des députés et des ministres dans plus d'un pays arabe. Au Liban, les députés ont légiféré pour eux-mêmes une pension de retraite dont héritent les fils et les filles, selon les sessions parlementaires occupées par le représentant, au fur et à mesure qu'il obtient 75 % s'il tient trois sessions à la Chambre des représentants, soit 12 ans, alors qu'il ne le fait pas. Le salarié perçoit pour cette période plus que les abattements retraite, et il n'a droit à une pension de retraite qu'à l'expiration de 25 années de travail effectif, c'est-à-dire dépourvu de tout congé sans solde.

Quant aux pays qui prévoient des systèmes de retraite, ils partagent qu'ils prélèvent un pourcentage du salaire qu'ils appellent « retraite retenues », allant de 6% à 12% du salaire, en plus du premier mois entier de chaque promotion ou correction salariale, à condition que l'État cotise en tant qu'employeur. À un taux similaire ou supérieur, il diffère d'un pays à l'autre, et la plupart des pays arabes qui ont observé un système de retraite ont partagé qu'ils versaient une pension de retraite, qui est la dernière salaire si l'employé a servi 40 ans, mais la plupart de ces pays n'ont pas créé de fonds de retraite, et ont mis des fonds de retraite dans le trésor, et l'ont rendu vulnérable aux crises économiques auxquelles ces pays sont exposés, les autorités s'approprient du fond de pension de retraite pour résoudre leurs crises, ou pour les voler, comme c'est le cas en Palestine, ou pour réduire le pourcentage de bénéficiaires de la pension de retraite, ou pour réduire

les services parallèles fournis par les fonds de garantie, tels que les coopératives de salariés et les mutuelles fonds.

Le rapport de la pension de retraite au dernier salaire diffère d'un pays arabe à l'autre, de sorte que certains pays fonctionnent avec deux systèmes de retraite différents, selon la province ; En Irak, par exemple, la conférence a noté deux systèmes différents, puisque la région du Kurdistan fonctionne toujours sous le système n° 27/2006, qui prive la femme et les enfants de toute pension, tandis que d'autres provinces fonctionnent sous le système n° 9/2014, qui est plus juste que le premier. Les pays fixent une pension maximale comprise entre 60 et 85 % du dernier salaire pour un service spécifique, qui est susceptible d'être de 40 ans ; Si l'employé sert un plus petit nombre, le pourcentage maximum du salaire doit être divisé par 40 et multiplié par le nombre d'années de service. Si le pourcentage maximum au Liban, par exemple, est de 85 % et que l'employé a servi 25 ans, alors le taux de pension devient 53,125 %. Si son salaire est de 3 000 000, sa pension de retraite devient :  $3\ 000\ 000 \times 53,125 \text{ sur cent} = 1\ 593\ 750$  livres libanaises. Les systèmes de retraite arabes diffèrent dans la législation. Il existe des systèmes qui prévoient une pension pour la femme et les enfants jusqu'à un certain âge, contrairement à d'autres pays qui privent la femme et les enfants de toute aide. En Irak, la conférence a noté des différences dans les pensions de retraite, puisqu'elles sont de 80 % si le salarié atteint l'âge légal, c'est-à-dire 62 ans, et s'il sert une période plus courte, il touche 60 %, outre le fait que plus d'un cent mille retraités du Kurdistan ne sont couverts par aucun système de retraite. La conférence a noté que l'Algérie fonctionne dans trois systèmes de retraite ; Le secteur public verse au salarié 80% de la moyenne salariale mensuelle des cinq meilleurs années pour ceux qui ont au moins trente-deux ans de service, et ce pourcentage diminue avec la diminution des années de service à raison de 2,5 % par année de service pour ceux, pour ceux qui ont droit à une pension, tandis que le système de retraite du Fond de Retraite Spécial donne au pensionné la totalité de dernier salaire car il comprend les haut cadres d'état, les ministres comme le gouvernement maintiennent les avantages pour leur retraite, et le troisième système est le système de l'armée.

Certains gouvernements arabes ont l'illusion qu'ils réforment le système des retraites, mais ce qu'on appelle réforme n'est rien d'autre qu'un sabotage de la vie du retraité, et une atteinte à ses droits acquis. Au Maroc - par exemple - le retraité recevait 100% du dernier salaire après quarante ans de travail effectif, et de même au Liban, et c'est devenu 80% au Maroc après la réforme, et 85% au Liban. Le salarié cotisait 10% au Maroc, et après la réforme il est passé à 17%. L'âge de la retraite a également été relevé à 68 ans.

Les crises économiques ont accru les inquiétudes des retraités, et la malédiction de réduire leurs retraites ou de les taxer les hantait. Et "ça a ajouté de la boue" à la dernière épidémie qui a occupé le monde pendant près de trois ans, et c'est l'épidémie de Corona qui a tué près de 20 millions de personnes, dont la plupart étaient des personnes âgées. Les pays sous pression de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international cherchent à réduire les pensions ou à créer des systèmes et des lois qui empêchent la famille du retraité décédé de bénéficier de sa pension de retraite ou à réduire le pourcentage à des niveaux minimaux. Cette matière n'est pas loin des systèmes de retraite arabes.

La conférence a noté l'absence d'organisations syndicales pour les salariés, et il est surprenant que certains pays permettent aux salariés d'adhérer à des partis politiques et les empêchent d'adhérer à des syndicats. Au Liban - par exemple - un employé a le droit d'appartenir à des partis, selon la loi de Taëf, à condition qu'il n'assume pas de responsabilités de direction, mais la loi est une chose et l'application en est une autre ; Il y a des responsables du parti qui occupent des postes dans la première catégorie et ont de hautes responsabilités de leadership, et les noms sont nombreux. Il semble que la peur des salariés vis-à-vis du travail syndical soit un phénomène arabe, certains pays s'efforçant de "domestiquer" les syndicats et de les adapter, ou d'entraver leur travail. . Tant que l'organisation syndicale est interdite au salarié actif comme retraité, les salariés proposent des formes et des noms aux instances qui régissent leurs luttes, et luttent à travers eux pour faire aboutir leurs revendications, comme les appeler associations, coordination, ou autres noms.

Et si les retraités sont considérés comme un groupe marginalisé incapable de s'organiser pour répondre aux revendications des retraités et améliorer leur niveau de vie, alors ces dernières années ont prouvé que ce groupe peut - s'il s'organise en instances syndicales - concevoir des formes de lutte adaptées à sa situation et aux capacités des retraités, et pour protéger ses acquis et ses droits et faire de nouveaux gains. L'expérience du Liban, par exemple, a prouvé que la naissance du Conseil de coordination des retraités du secteur public allait réguler le rythme des revendications des retraités, malgré quelques écueils et difficultés qui empêchent la lutte d'inclure le plus grand nombre de retraités en raison de le coût des transports résultant de l'effondrement du pouvoir d'achat des retraites comme des salaires. Malgré cela, il est possible de voir l'arrivée des retraités libanais dans la rue comme un phénomène positif qui mérite d'être un exemple et un exemple à suivre. Peut-être que cette question ne se limite pas au Liban, mais nous pouvons trouver quelque chose de similaire dans les pays arabes.

Cette situation impose un certain nombre de tâches aux retraités arabes, qui sont :

1- Travailler à légiférer sur les instances syndicales pour les retraités, que ce soit en les autorisant légalement ou en prouvant leur légitimité en consacrant leur rôle de lutte à être une force efficace dans l'arène syndicale. Notons ici que le pouvoir n'autorise pas facilement la création de syndicats de retraités, mais c'est la lutte seule qui fonde la légitimité de toute instance syndicale de rue avant qu'elle n'obtienne un texte de loi.

2- Unifier les efforts des organisations syndicales des retraités pour s'unir dans un même pays, en unifiant les efforts des organisations syndicales des pays arabes.

3- Coordonner et coopérer avec les organes syndicaux des travailleurs, considérant qu'ils sont mis à la retraite de force et qu'un jour ils le seront effectivement.

4- La nécessité de coordonner avec les syndicats affiliés à la (FSM) pour une action commune afin d'établir des instances syndicales pour les retraités dans les pays où il n'y a pas de travail syndical pour les retraités.

5- Échange d'expériences et de culture syndicale entre les organisations syndicales de retraités des pays arabes, à travers la coordination des unions de syndicats et des retraités des pays arabes arabes.

6- Une vigilance totale vis-à-vis de tous les projets en cours d'élaboration qui nuiront aux pensions des retraités, car toute perte subie par les retraités dans n'importe quel pays arabe peut avoir un impact négatif sur les retraités dans d'autres pays.

On peut dire que les retraités dans les pays arabes constituent une force efficace chaque fois que nous pouvons bénéficier de nos propres capacités, au niveau des études, de la planification, de l'organisation, de la mise en œuvre des formes de lutte et du choix du moment et de la méthode appropriés pour tout mouvement syndical.

Vive l'unité des retraités des pays arabes pour une vie décente.

Coordonnateur pour les pays arabes de  
l'Union internationale des syndicats de  
Pensionnés et de retraités (UIS pour PeR)  
de la fédération syndicale Mondiale (FSM)

**Hakem Bachir**

Secrétaire général de l'Union Internationale  
des syndicats de Pensionnés et de retraités  
(UIS pour PeR) de la Fédération syndicale  
mondiale (FSM)

**Quim Boix**



Secrétaire des relations publiques et  
syndicales à l'Association des Anciens  
Professeurs de l'Université Libanaise

Dr Hassan Ismail

